

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

# Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

## Déclaration du groupe CFDT

L'apport des TPE/PME dans la richesse économique et sociale en France n'est plus à démontrer : il est également essentiel pour l'emploi et la revitalisation des territoires.

Pour que ces entreprises puissent se développer, créer des emplois et relever les défis tels que la révolution numérique et la transition écologique, le recours au crédit est indispensable.

La situation actuelle est contrastée : la masse des crédits accordés a progressé depuis 2008 ; pourtant l'investissement des PME/TPE recule régulièrement.

Autre constat inquiétant : l'insécurité des financements de trésorerie due à la réticence des banques à maintenir les découverts autorisés et aux délais de paiement trop longs. Une situation suffisamment préoccupante pour que le CESE fasse entendre ses propositions.

La CFDT a souhaité contribuer à un avis qui, partant d'un constat partagé entre d'un côté la réalité de chiffres, de l'autre le ressenti des entrepreneurs, soit porteur de préconisations « utiles », réalistes et axées sur le sujet traité.

Les écueils furent nombreux et firent l'objet de nombreux débats. Pour autant, nous partageons certaines orientations. Nous pensons notamment au rôle des interlocuteurs des TPE/PME (banques, experts comptables, chambres consulaires, avocats, organismes de caution mutuelle et leurs organisations professionnelles). Ils pourraient, en conjuguant leurs efforts d'accompagnement, de formation et d'information, lever certains freins mis en avant par les entrepreneurs : manque de disponibilité, inexpérience en matière financière, lourdeurs administratives...

En complément à leur rôle de financeur, les banques doivent s'impliquer davantage dans celui de conseil : cette mission devrait se situer à même niveau de qualité que celle exigée pour leurs clients investisseurs.

La CFDT reconnaît aussi la nécessité de mobiliser davantage de financements pour le développement des TPE/PME. Des incitations fiscales au fléchage de l'épargne vers des fonds dédiés, ou l'abondement par des ressources publiques de fonds d'amorçage, contribueraient, à créer des opportunités pour les entreprises et à faire comme BPI France, « levier » sur les banques.

À souligner également les préconisations pour soutenir les cautions mutuelles, pour diminuer les délais de paiement ou inciter les dispositions d'affacturage inversé dont la charge serait portée par le client en retard de paiement.

Mais la CFDT ne soutient pas certains points importants de cet avis. Elle l'a exprimé lors des débats et formalisé par l'expression de dissensus sur :

- le financement de certaines mesures par les budgets consacrés aux allègements de cotisations sociales ou au CICE ;
- la création d'un pôle public bancaire, réduit, suite à notre amendement, à une mise en réseau autour d'une BPI France « redéployée », de la Banque Postale, et de la SIAGI.

Ces deux sujets, importants, méritent mieux que d'être traités au détour d'un avis.

La CFDT considère que certaines préconisations sont inopérantes, parfois éloignées du sujet principal de la saisine et en réduisent considérablement la portée.

Tout en reconnaissant le travail fourni et l'intérêt de certaines pistes de réflexion, la CFDT ne votera pas cet avis.